



Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales26@ebra.fr
LDLlegales07@ebra.fr

LE DAUPHINÉ
libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Tarif de référence stipulé dans l'Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,189 € le caractère.

Les annonces sont reformées, conformément au décret n° 2012-1543 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée.

www.eurolegales.fr

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE CHAMPIS (07440)

Avis d'enquête publique
déclassement partie d'une voie communale et désaffectation d'une partie du chemin rural

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE
Par arrêté N°21/2025 du 27 Novembre 2025, Monsieur Denis DUPRE Maire de CHAMPIS, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'une partie de la voie communale n°31 Chemin du Bâtiment et désaffectation d'une partie d'un chemin rural quartier Rousseau.

COMMISSAIRE-ENQUETEUR
Madame Marie-Dominique CHABAL a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

DUREE DE L'ENQUETE
L'enquête publique se déroulera pendant seize jours, du 8 janvier 2026 à 15h, au 23 janvier 2026 à 16h.

COMPOSITION DU DOSSIER
La composition du dossier et les modalités de l'enquête publique sont fixées par les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voie routière.

Le dossier d'enquête comprend :
- La délibération de mise à enquête
- L'avis d'ouverture d'enquête
- La notice explicative
- Le plan de situation de chacun des dossiers
- Le projet de division de chacun des dossiers
- La liste des propriétaires des parcelles riveraines au droit des alignements.

ACCES AU DOSSIER ET REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable en mairie de CHAMPIS aux heures d'ouverture de la mairie les mardis et jeudis de 9h à 12h et les vendredis de 13h à 16h, ainsi que sur le site de la Commune de CHAMPIS <https://www.champis.fr>.

Madame Marie-Dominique CHABAL désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour procéder à cette enquête, assure des permanences à la mairie de CHAMPIS aux jours et horaires suivants :
- le jeudi 8 janvier 2026 de 10h à 12h
- le vendredi 23 janvier 2026 de 14h à 16h

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ou adressées par voie postale à la Mairie de CHAMPIS ou par courriel à l'attention de Madame la Commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : mariedominique.chabal@champis.fr.

avant le 23 janvier 2026 à 16h, ou par observations orales lors des permanences de la commissaire-enquêteur.

ISSUE DE L'ENQUETE
Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête ainsi que sur le site Internet de la Commune de CHAMPIS <https://www.champis.fr>.

Le projet de déclassement avant cession d'une partie de la voie communale et de désaffectation d'une partie du chemin rural, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport de la commissaire-enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil municipal de la Commune de CHAMPIS.

COMMUNE DE GILHAC ET BRUZAC

Avis d'enquête publique

Commune de GILHAC ET BRUZAC (Ardèche)
Enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 2025-09 en date du 16 décembre 2025, le Maire de GILHAC ET BRUZAC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui sera approuvé par le conseil municipal au terme de l'enquête.

Ce dossier a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La personne responsable du PLU auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est le Maire de la commune de Gilhac et Bruzac.

M. Pierre ESCHALIER, retraité, a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur par décision de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Lyon.

L'enquête publique se déroulera en mairie de GILHAC ET BRUZAC, pendant 32 jours, du 6 janvier 2026 au 6 février 2026 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : les mardis et vendredis, de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté par dossier papier ou sur un poste informatique, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la Mairie : www.gilhac-et-bruzac.fr.

7/7 jours et 24/24 heures.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de GILHAC ET

BRUZAC :

- mardi 6 janvier 2026 de 13h30 à 16h30
- vendredi 23 janvier 2026 de 13h30 à 16h30
- vendredi 6 février 2026 de 13h30 à 16h30

Les observations sur le projet d'élaboration du PLU pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête en mairie
- adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur en Mairie de GILHAC ET BRUZAC, 545 route de Charbonnier 07300 GILHAC ET BRUZAC ou
- par courriel à l'adresse suivante : enquete publique.gilhacbruzac@gmail.com

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours, à compter du 6 février 2026, pour remettre son rapport et ses conclusions. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an : en mairie aux dates et heures d'ouverture du secrétariat et sur le site de la mairie www.gilhac-et-bruzac.fr.

Au terme de l'enquête publique, l'élaboration du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de Monsieur le Maire.

Signé : M. Gilbert BOUVIER, Maire de GILHAC ET BRUZAC

384715100

COMMUNE DE MONTMIRAL

Avis d'enquête publique

En application de l'arrêté n° 82/2025 du 01/12/2025 de M. Le Maire de Montmiral (Drôme), il sera procédé à une enquête publique du 19 décembre 2025 au 02/01/2026 inclus en vue du déclassement et l'abandon du chemin rural n° 29 (cote Parnassus).

M. Jean-Marie TAPREY, Commissaire enquêteur, siège à la Mairie de Parnassus ou toutes les observations devront lui être adressées.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles côté et paré par le Commissaire enquêteur seront déposés en Mairie, pendant 15 jours consécutifs et mis à la disposition du public du 19 décembre 2025 au 02/01/2026 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : montmiral@valencincomanage.fr.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de PARNASSUS, le vendredi 19 décembre 2025 de 14h30 à 16h30.

A l'expiration de l'enquête, le registre sera mis à disposition du Commissaire enquêteur et clos par lui. Ce registre sera assorti, le cas échéant, des documents annexes par le public.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal pourra prendre la décision d'approuver le déclassement et l'abandon du chemin rural n° 29.

Le présent avis sera publié par voie d'affichage notamment aux portes de la Mairie et par tout autre procédé en usage dans la Commune.

Le Maire, Jérôme POULLY.

482557500

COMMUNE DE SAINT-AGREVE

Enquête publique

Enquête du 15 janvier 2026 au 29 janvier 2026 portant sur la désaffectation et l'abandon d'une partie des chemins ruraux aux lieux dits les Châtaignes et la Motte.

Dossier consultable en mairie ou toute personne pourra déposer ses observations sur le registre, ou sur le site Internet <https://ville-saintagreve.fr>.

Permanence de M. GAZZD, commissaire enquêteur :
- jeudi 15 janvier 2026, de 10h à 12h
- lundi 29 janvier, de 10h à 12h

Fait à Saint-Agrève,
Le 8 décembre 2025
Le Maire
Michel Villennage

383819500

Marchés publics

Agir en proximité avec les acheteurs publics et privés

- Publication des procédures
- Plateforme de dématérialisation

Votre contact : Noëlle TRUCHET - 06 87 87 36 25

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

98038 - 10